

La mémoire des disparu-es et la lutte pour vérité et justice en Uruguay

Elena Salgueiro

Association ¿Dónde Están?-France

Au nom de l'association ¿Dónde Están?, je remercie les organisateurs de ce colloque de nous avoir invités. Notre association soutient en France depuis 1997 les collectifs des familles des disparu-es uruguayen-nes et combat l'impunité de tous les crimes commis par la dictature civile et militaire en Uruguay entre 1973 et 1985.

C'est un grand honneur de rendre hommage ici à la mémoire de Mehdi Ben Barka en qui nos disparu-es reconnaissent déjà, certainement, un frère dans la lutte pour la liberté et la justice sociale.

Je vous parlerai de la lutte pour la vérité, la justice et la mémoire des disparu-es dans mon pays, puisqu'elle est partout la même. Elle n'est plus uniquement celle des proches mais devient celle de la société civile tout entière et elle finit par porter des fruits.

Le contexte des disparitions forcées en Uruguay

Les années 1970 ont été particulièrement sombres dans le Cône Sud de l'Amérique Latine : à cette époque, il y a eu des dictatures militaires aussi en Argentine, au Brésil, au Chili, au Paraguay et en Bolivie. Les forces répressives des six pays étaient reliées et collaboraient étroitement grâce à un accord transnational : le Plan Condor, signé au Chili en 1975.

Les méthodes répressives de toutes ces dictatures étaient les mêmes. En Uruguay, petit pays de trois millions d'habitants, il y a eu pendant la dictature :

7 à 10 000 prisonnier-es politiques, sauvagement torturé-es

200 assassinats politiques

197 disparitions forcées (dont 141 uruguayen-nes disparu-es en Argentine)

13 enfants en bas âge appropriés

Plus de 300 000 exilés

Pendant la même période, il y a eu 30 000 disparu-es en Argentine, 3000 au Chili...

De tous les crimes des régimes autoritaires, mais aussi parfois de régimes démocratiques sous couvert de « secret défense » comme on vient de le voir, les disparitions forcées sont les plus lâches, puisqu'il n'y a pas de corps, donc pas de crime et pas de coupable. Ce sont aussi les plus insupportables pour les proches qui en sont également des victimes puisque l'espoir et l'incertitude se mêlent à la douleur et à la colère et ce, aussi longtemps que la vérité n'a pas été trouvée et que la justice n'a pas été faite.

Cela peut être très long : en Uruguay, cela fait autour de 50 ans et la recherche continue. La lutte pour les disparu-es a changé de forme au cours du temps, pris de l'ampleur et gagné en efficacité, car la mémoire a été gardée.

Depuis 1996, chaque 20 mai, date anniversaire de la disparition et l'assassinat en 1976 à Buenos Aires de deux parlementaires uruguayens opposants à la dictature, Zelmar Michelini et Héctor

Gutiérrez Ruiz, la Marche du silence réunit à Montevideo plusieurs dizaines de milliers de personnes. En 2025, c'était la 30^e et elle était particulièrement impressionnante. La mémoire et la demande de la vérité sont devenues l'affaire de tous et c'est ce qui a permis finalement à la justice d'avancer.

Le rôle des familles, des juristes et des organisations internationales

Pendant la dictature, la recherche des disparu-es a été avant tout l'affaire des familles. Les mères surtout, qui étaient aussi parfois grand-mères d'enfants disparus, les épouses, les sœurs, les frères, ... ont fait obstinément le tour des casernes et des commissariats à la recherche de nouvelles qu'on leur refusait. Des avocates et avocats courageux les ont soutenu-es mais la justice militaire est hermétique et tous les recours, infructueux. Les médias étant censurés ou aux ordres, l'information était baillonnée.

Dans l'impossibilité d'obtenir vérité et justice en Uruguay, la lutte a été menée aussi à l'extérieur du pays. Il a été fait appel aux organisations internationales de défense des droits humains. Une délégation uruguayenne a témoigné de la situation au Tribunal Russell II sur l'Amérique Latine à Rome, en 1974, puis en 1976. Des organisations telles que la FIDH, la LDH, Amnesty International, alertées, ont enquêté et envoyé des missions sur place.

Le magistrat français Louis Joinet et l'avocat Jean-Louis Veil, en particulier, ont conduit des missions en Uruguay et en Argentine en 1975 et 1976. Des démarches ont été entreprises auprès de l'ONU et des organisations internationales des droits humains qui se sont heurtées au silence et au déni des autorités mais qui ont progressivement réussi à ternir la respectabilité du régime au niveau international.

La transmission générationnelle, l'information et la mobilisation de la société civile

Les militaires ont été contraints de quitter le pouvoir en 1985, après un référendum perdu en 1980 et des élections sous conditions en 1984. Ils avaient négocié l'amnistie des prisonniers politiques en échange de l'impunité des crimes commis par les répresseurs. Une loi « de caducité de la prétention punitive de l'Etat » est votée en 1986. Tous les dossiers judiciaires engagés par les familles de victimes sont immédiatement classés.

Chez beaucoup, la tentation est alors forte de « tourner la page », d'autant que les militaires laissent planer la menace de leur retour. Un référendum pour abroger la loi d'impunité est tout de même organisé en 1989, mais il est perdu.

Au début des années 1990, durant une période où la démobilisation parfois l'emporte, les familles des disparu-es, elles, n'oublient pas. Comme en Argentine les mères de la Place de Mai avec lesquelles elles sont très liées, des mères de disparu-es uruguayen-nes, particulièrement déterminées, deviennent les porte-paroles et les icônes de l'exigence de mémoire, vérité et justice pour tous les crimes de la dictature.

De nombreux artistes, souvent au retour de l'exil : écrivains, chanteurs, peintres ... participent aussi à la lutte et entretiennent dans la population la mémoire des disparu-es et des autres crimes de la dictature.

En 1996, la première Marche du silence, à l'initiative des familles de disparu-es et assassiné-es, marque un tournant. A Montevideo, une foule immense et grave réclame « Vérité, mémoire

et plus jamais ». Toujours en 1996 est fondé le collectif HIJOS, formé par des enfants de victimes de la dictature. Cette création est emblématique de la transmission générationnelle de la lutte qui réclame aussi la justice pour tous les crimes de la dictature. De nombreux et spectaculaires rassemblements bruyants devant les domiciles des criminels identifiés afin de les dénoncer, les « escraches », sont organisés. Progressivement, l'information et la mobilisation de la société civile gagnent du terrain. D'autres collectifs sont créés dans le pays et ¿Dónde Están?, à Paris, en 1997.

La reconnaissance officielle des crimes et la Justice

Face à la pression sociale croissante, le président (centre-droite) Jorge Batlle met en place en août 2000, la Commission pour la Paix, formée par des personnalités de différents partis, de l'église catholique et de la société civile afin d'étudier la question des détenu-es disparu-es. Elle traite 299 dossiers de disparitions et confirme, au moins partiellement, 170 cas dans le rapport final d'avril 2003. C'est une première reconnaissance officielle.

La gauche arrive pour la première fois au pouvoir en Uruguay en 2005 ; la question de l'impunité reste posée mais quelques timides avancées apparaissent. Les corps de deux premiers détenus disparus sont retrouvés dans des terrains militaires à Montevideo fin 2005. En 2009 pourtant, un deuxième referendum pour abroger la loi de caducité échoue encore.

En 2011, enfin, grâce à un travail juridique très fin, une « loi interprétative » de la loi de caducité est adoptée. Elle précise que l'impunité ne s'applique pas aux crimes contre l'Humanité qui sont imprescriptibles en vertu des traités de droit international que l'Uruguay a ratifiés.

A ce jour, cette loi a permis de condamner 50 répresseurs sur plus de 300 causes judiciaires, mais les progrès sont encore lents. La justice se heurte à la multiplication de recours abusifs, le silence des accusés, l'absence d'aveux ou de témoignages, la mort de témoins, la destruction ou l'inaccessibilité des archives...

La Justice a pu agir aussi hors de l'Uruguay. Lors du « Procès Condor » de Rome (1999-2019), 13 condamnations à perpétuité de répresseurs uruguayens, confirmées par la Cour d'Appel en 2021, ont été prononcées. Une nouvelle condamnation à perpétuité pour disparition forcée vient d'être prononcée en octobre 2025.

Huit corps de disparu-es, sept hommes et une femme, le dernier en juillet 2024, ont été retrouvés jusqu'ici en Uruguay dans des terrains militaires ; quarante autres dans divers lieux d'enterrement clandestins en Argentine, au Chili, au Paraguay... Les treize enfants volés uruguayens ont pu connaître leur famille biologique, certains d'entre eux alors qu'ils avaient plus de 20 ans.

La lutte continue et elle est encore longue. Le droit et les instances internationales des droits humains jouent un rôle essentiel. Le groupe de travail et le Comité Disparitions Forcées de l'ONU, la Commission et la Cour Interaméricaines des Droits Humains se sont prononcés à plusieurs reprises et l'Etat uruguayen a été appelé à respecter ses engagements internationaux.

La question de la transmission mémorielle est également fondamentale. Les générations qui n'ont pas connu la dictature doivent savoir et ne pas oublier. La transmission passe par des lieux de mémoire : musées consacrés à cette période, plaques commémoratives, noms de rues ou d'autres lieux en hommage aux victimes et aux résistant-es sont très nombreux en Uruguay.

Les programmes scolaires du primaire et surtout du secondaire incluent ce « passé récent », au grand dam des nostalgiques de la dictature et des négationnistes encore très nombreux qui voudraient réécrire ou effacer l'Histoire

En conclusion, en Uruguay comme ailleurs, la lutte pour vérité, justice, mémoire, non répétition, est longue mais elle finit par atteindre ses objectifs. Les familles des disparu-es ont un rôle moteur et c'est la société civile tout entière qui peut obtenir les avancées de la justice, en maintenant la mémoire. Il ne faut pas lâcher.

Avec le temps qui passe, c'est la demande de non-répétition de ces crimes qui apparaît incontournable :

¡Nunca Más ! Plus jamais !
